

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2022

**VILLE DE
SAINT-
FLORENTIN**

N° 2022_075

Membres en exercice : 26

Conseillers présents à la séance :
19 + 3 pouvoirs

Date de publication : 16 septembre 2022

Le 15 septembre à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 8 septembre 2022 dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DELOT, M. MAILLARD, Mme SCHWENTER, M. BIOT, M. PARIGOT, Mme SEUVRE, Mme WILLEMS, Mme GRUET, Mme DELOT, M. BILLET, Mme BIOT-FLORIMOND, Mme COUDERT, M. LEFEVRE, M. SERRE, M. GORNEAU, M. PERREIRA-GONCALVES, Mme GERMAIN, M. LANGLOIS, M. DELECOLLE,

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. TIRARD (pouvoir donné à M. PARIGOT), Mme ÉTIENNE (pouvoir donné à Mme SEUVRE), Mme ROUSSEAU (pouvoir donné à Mme COUDERT),

ÉTAIENT ABSENTS : Mme GROENTZINGER, M. CAMPOS, M. LECOMPTE, Mme LANGLOIS-LENTI

Mme GERMAIN et M. LANGLOIS ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET

**AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE
DE SAINT FLORENTIN
TRAVAUX FORESTIER**

Visas :

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général des propriétés des personnes publiques ;

VU le Projet d'Aménagement forestier présenté par les responsables de l'Office National des Forêts le 8 février 2022 et validé par délibération du conseil municipal n°2022_012 le 25 mars ;

Exposé des motifs :

CONSIDÉRANT qu'aux termes du Projet d'aménagement signé il appartient à l'ONF de proposer les travaux envisagés au Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT que l'ONF propose l'ouverture de chemins d'exploitation,

CONSIDERANT que cette ouverture implique la mise en place d'un contrat d'exploitation vente groupés (VEG) pour les parcelles 1, 2, 4, 8 et 10 (cf. plan joint),

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **VALIDE** la proposition de l'ONF de vente /exploitation groupés VEG pour les parcelles 1, 2, 4, 8 et 10 le projet de l'ONF,

- **AUTORISE** M. le maire à signer tous les actes nécessaires à cette opération.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
A SAINT-FLORENTIN, le 16 septembre 2022
Le Maire, Yves DELOT,

